

permette au chef reconnu d'un ci-devant grand parti de diffamer des membres—des hommes honnêtes, des hommes qui travaillent dans le but avoué de faire de leur mieux dans l'intérêt du pays—et tout en diffamant des membres de notre côté de la Chambre, souille son propre nid en jetant de l'opprobre sur ceux qu'il a lui-même nommés à ce comité? La chose est impossible à comprendre.

M. McKENZIE: L'honorable député de Perth-Nord (M. Morphy) est ordinairement un homme assez modéré, mais ce soir il paraît être gravement atteint d'un besoin de vitupération. Lorsque l'honorable député aura repris un peu de calme, s'il veut me faire l'honneur de lire les débats, il constatera que je n'ai rien dit des choses qu'il m'attribue.

M. MORPHY: J'ai pris des notes pendant que l'honorable député parlait.

M. McKENZIE: S'il y avait quelque parti pris dans ce comité j'impute tout le blâme au président. Je ne fais pas à mon honorable ami l'injure ou l'honneur de penser qu'il ait eu grand'chose à faire avec l'embouteillement dont il a été victime à la fin. Il était entre les mains d'un très rusé politicien qui lui signalait les témoignages dont on ne pouvait tirer qu'une seule conclusion. Les témoins ont été interrogés et la pièce a été montée de manière que mon honorable ami, avec toute son honnêteté, car sans doute il est un honnête homme—n'avait d'autre alternative que de faire juste ce qu'il a fait, et que tout a été amené par l'habile politicien qui dirigeait toutes les opérations. Mes remarques visaient celui-ci entièrement, et il ne considère pas cela comme un opprobre. A ses yeux, c'était inséparable du rôle qu'il avait à jouer. Cet excellent politicien et homme d'Etat (sir George Foster), qui est maintenant la tête dirigeante du Gouvernement, a jeté les yeux autour de lui et s'est demandé qui il chargerait de la direction de ce comité pour faire le rapport qu'il voulait, et il a dit: "Vous, Calder, vous avez les qualités requises pour cette besogne. Allez, et chargez-vous-en."

Et il s'en est tiré admirablement. Que mon ami ne suppose pas un seul instant que je jette l'opprobre sur lui ou sur ceux de notre bord que j'ai nommés membres de ce comité. Il est possible qu'ils aient été artificieusement induits en erreur en rendant la décision qu'ils ont présentée.

L'hon. M. CALDER: Il n'y a qu'un point faible dans l'argumentation de mon honorable ami. L'honorable député de Lamb-

ton-Ouest (M. Pardee), le député d'Essex-Sud (M. Brien), le député d'Inverness (M. Chisholm) n'étaient pas là pour se laisser tirer la laine sur les yeux. Ils ont été là des jours et des semaines; ils ont étudié cette affaire tout comme l'a fait chaque autre membre du comité.

Ainsi, l'honorable député oublie ses propres amis qui se trouvaient là et qui auraient dû avoir constamment l'œil ouvert pour me surveiller de près.

M. LAPOINTE (Québec-Est): C'est ce qu'ils auraient dû faire, décidément.

L'hon. M. CALDER: En toute sincérité, cependant, le Gouvernement, comme tel, en était venu à une conclusion, au point de vue administratif, sur cette question de l'octroi d'une gratification générale en espèces aux vétérans de la grande guerre, et cela même avant l'institution du comité. C'est ce point seul dont il est question dans la lettre du premier ministre; c'est également de ce point seul qu'a parlé le ministre de la Justice (M. Doherty), ainsi que le président du conseil (M. Rowell), lorsque l'affaire a été discutée pour la première fois en Chambre, cette session-ci. Mais les honorables députés se rendront compte que ce n'est pas là la seule question dont ait été saisi le comité. On nous a soumis une centaine de propositions de toutes sortes, avis comportant le paiement de gratifications en espèces, conclusions relatives à des prêts destinés à toutes sortes de choses, propositions concernant d'autres bénéfices de divers genres, ainsi que quinze à trente propositions se rattachant à l'amélioration et à l'expansion des travaux en cours. Nous avions à résoudre un problème des plus compliqués et parce que le comité en est venu à une conclusion unanime sur le point que j'ai cité, cela ne veut pas dire que notre tâche n'était pas très importante, ou que les décisions du comité dénotent le moins un jugement préconçu sur la question qui leur était soumise.

M. MAHARG: Je ne me proposais pas d'intervenir dans cette discussion, mais je ne saurais laisser passer sans m'y arrêter une des déclarations que le chef de l'opposition a faites à la Chambre. J'entends parler de son observation à l'effet qu'à en juger par le vote d'hier, il était manifeste que nous étions parfaitement satisfaits du rapport du comité. Il y en avait au moins quelques-uns qui n'étaient pas tout à fait satisfaits de ce rapport, et qui l'étaient peut-être encore moins de l'amendement présenté par l'opposition. Si mon honorable ami n'était pas satisfait du rapport, alors pour-

[M. Morphy.]